



## CONVOCACTION à

### L'assemblée générale extraordinaire

le 29 août 2020 à 9h30

au Temple-sur-Lot, salle Josiane Mascarin

Ordre du jour :

- Vote des nouveaux statuts
- Changement d'adresse du siège social

et à

### L'assemblée générale ordinaire

le 29 août 2020 à 10h

au Temple-sur-Lot, salle Josiane Mascarin

Ordre du jour :

- Rapport moral et d'activité
- Rapport financier
- Orientations 2020-2021
- Le point sur les adhésions 2020
- Election du Conseil d'Administration

**En cas d'empêchement de votre part, et afin que votre commune soit représentée à l'Assemblée générale, n'hésitez pas à transmettre le pouvoir ci-dessous à un autre élu de votre commune ou à un élu(e) d'une autre commune, chargé(e) de vous représenter, ou de renvoyer ce pouvoir à l'AMR47.**

Dans l'attente de cette rencontre et restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, mesdames, messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

**Guy Clua**

*Président de l'Association des Maires Ruraux du Lot et Garonne  
06 77 60 37 30 amr47@orange.fr*

POUVOIR :

Je soussigné(e) à Mr/Mme .....élu(e) de la commune de .....  
donne pouvoir à Mr/Mme .....élu(e) de la commune de .....  
afin de me représenter :

à l'Assemblée Générale Extraordinaire

de l'Association des Maires Ruraux du Lot et Garonne qui se déroulera le 29 août 2020 à 9h30 au Temple-sur-Lot et de prendre part à tous les votes et de signer tous les documents.

à l'Assemblée Générale Ordinaire

de l'Association des Maires Ruraux du Lot et Garonne qui se déroulera le 29 août 2020 à 10h au Temple-sur-Lot et de prendre part à tous les votes et de signer tous les documents.

Le présent pouvoir conserve ses effets pour tout autre jour suivant, auquel cette assemblée générale serait reportée pour une cause quelconque.